

VIOLENCES



LES DIFFÉRENTS TYPES DE VIOLENCES

Les personnes LGBTIQ sont plus souvent la cible de violences et de discriminations que les personnes hétérosexuelles. Il existe différentes formes de violences :

- Les violences **verbales** : se moquer, insulter, rabaisser, etc.
- Les violences **psychologiques** : intimider, menacer, faire peur, exclure, faire du chantage, etc.
- Les violences **physiques** : donner des coups, pincer, pousser volontairement, etc.
- Les violences **sexuelles** (cf. pages 77 à 79)

Ces violences peuvent avoir lieu partout : à l'école, à la maison, au club de sport, etc.

On peut être cible, auteur·e ou témoin de violences.

On peut aussi être violent·e vis-à-vis de soi-même ou se blesser volontairement : par exemple s'insulter, se taper, se couper, se faire saigner.

EN PARLER ÇA PEUT AIDER

Si tu es dans une de ces situations, il est très important que tu ne restes pas seule et que tu puisses chercher de l'aide auprès d'un·e professionnel·le.



Professionnel·les
du 147
(whatsapp, appel, mail)

LES DISCRIMINATIONS

Discriminer, c'est traiter une personne (ou un groupe de personnes) moins bien que les autres, par exemple parce qu'elle :

- n'a pas la peau blanche
- est grosse / maigre
- n'est pas considérée comme belle*
- est considérée comme bizarre
- est pauvre
- ne parle pas bien français
- est âgée
- est LGBTIQ+ **
- est en situation de handicap
- pense et agit différemment ou est neuroatypique ***
- etc.



Professionnel·les
de ciao.ch

* La beauté, ce n'est pas que les apparences. Ça peut aussi être plein d'autres choses comme avoir une chouette personnalité, être drôle, original·e, avoir des talents, des projets, des rêves.

** Les violences envers les personnes LGBTIQ+ s'appellent la lesbophobie, l'homophobie, la biphobie, la transphobie, l'intersexophobie, la queerphobie. La phobie envers les personnes non binaires s'appelle l'enbyphobie.

*** Neuroatypie : Fait d'avoir un cerveau qui fonctionne différemment de celui de la majorité des personnes. C'est le cas par exemple des personnes autistes ou ayant un trouble de l'attention. Cela peut avoir une influence sur la gestion des émotions et sur la façon d'être avec les autres.

Ce qui pose problème, ce ne sont pas ces caractéristiques citées en exemple mais les discriminations envers les personnes.

Les discriminations sont injustes et font du mal aux personnes attaquées. Chacun·e a droit au respect.

Il est aussi important d'avoir conscience des privilèges que tu as et que les autres n'ont pas.

Si c'est possible, tu peux, par exemple, te servir de ta popularité pour éviter que des personnes soient discriminées.

Si tu fais partie des personnes qui discriminent, il n'est jamais trop tard pour s'améliorer. Tu peux aussi prendre conscience de ce que tu as fait, changer ton comportement et voir si tu peux réparer la situation, par exemple en présentant des excuses.



[Check tes privilèges](#)

LES FORMES DE HARCÈLEMENT

Le harcèlement-intimidation entre élèves, c'est quand plusieurs personnes s'en prennent à quelqu'un·e de façon répétée (par exemple pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines ou plus longtemps).

Le harcèlement sexuel, c'est faire des choses à caractère sexuel de façon répétée ou non alors que l'autre personne n'est pas d'accord : faire des remarques sur ses seins, l'espionner dans les toilettes, lui montrer ses parties intimes, etc. Souvent les personnes qui harcèlent sexuellement cherchent à avoir un rapprochement sexuel alors qu'il n'y a pas de consentement.

Les différentes formes de harcèlement font beaucoup de mal aux personnes touchées.

Que ce soit pour toi ou pour quelqu'un·e d'autre, il est important d'agir le plus tôt possible pour ne pas souffrir davantage et ne pas risquer d'être exposée à d'autres types de violences.

LE CYBERHARCÈLEMENT

Le cyberharcèlement est le harcèlement sur les réseaux sociaux. C'est, par exemple, envoyer de façon répétée des photos ou des messages à une personne sans son accord.

« JE ME FAISAIS TRAITER DE
« SALE LESBIENNE » TOUS LES JOURS
À L'ÉCOLE. J'Y ALLAIS LA PEUR AU VENTRE.
PUIS DES FILLES DE MA CLASSE M'ONT
DÉFENDUE ET LES INSULTES SE SONT
ARRÊTÉES. »

QUE FAIRE DANS CES SITUATIONS?

EN PARLER ÇA PEUT AIDER

Si tu es la personne ciblée, sache que ce n'est pas de ta faute. Ne reste pas seule et cherche de l'aide.

Si tu es témoin, regarde ce que tu peux faire pour aider la personne ciblée: lui parler, parler à un·e adulte de confiance, etc.



Professionnel·les
de [ciao.ch](https://www.ciao.ch)

INFO

Il est possible de porter plainte lors de discriminations, harcèlement et de cyberharcèlement en raison de l'appartenance raciale, ethnique ou religieuse ou de l'orientation sexuelle.



Police vaudoise

LES VIOLENCES SEXUELLES, LA PÉDOCRIMINALITÉ ET L'INCESTE



Ta sexualité, tes droits
(page 14)

LES VIOLENCES SEXUELLES

Les violences sexuelles peuvent être physiques et/ou psychologiques. Il s'agit d'actes sexuels commis sans le consentement de la personne : paroles déplacées à caractère sexuel, attouchements, agressions sexuelles, viol*, mariage forcé, mutilations génitales (cf. page 14).

LA PÉDOCRIMINALITÉ

La pédocriminalité est l'intérêt sexuel d'un adulte envers des enfants pré-pubères (généralement de moins de 12-13 ans). Elle se manifeste par des pensées, des fantasmes, des pulsions, voire des actes sexuels.

Les actes sexuels pédocriminels sont punis par la loi. Concrètement, cela veut dire qu'aucun·e adulte n'a le droit, vis-à-vis d'une personne de moins de 16 ans, de :

- lui montrer des vidéos pornographiques
- de toucher ses parties intimes (sauf s'il y a une raison, par exemple si un·e adulte la lave ou lui applique une pommade parce qu'elle ne peut pas le faire)
- de toucher ses propres parties intimes devant cette personne
- de la forcer à le ou la toucher

Le ou la pédocriminel·le peut être une personne que la personne connaît et qu'elle voit régulièrement.

Si la personne a plus de 16 ans, l'adulte doit avoir son consentement (cf. page 52) pour ces actes.

* Toute pénétration du corps non consentie est un viol

L'INCESTE

On parle d'inceste quand il y a des actes sexuels (les mêmes que ceux liés à la pédocriminalité) entre des personnes de la même famille. Il peut y avoir de l'inceste entre enfants et entre ados. Il peut aussi y avoir l'inceste entre adulte et enfant avec abus de pouvoir.

L'inceste est interdit par la loi.

DIRE NON

Ton corps n'appartient qu'à toi. Tu as le droit de dire non et de désobéir à un·e adulte qui te demande quelque chose de sexuel. Tu as ce droit même si c'est un·e adulte de ta famille que tu connais bien et que tu aimes.

GARDER LE SECRET?

Peut-être qu'un·e adulte t'a demandé de ne pas en parler et que tu as peur de trahir le secret. Il y a des bons et des mauvais secrets. Un secret qui te rend joyeuse est un bon secret. Exemple : ne rien dire pour faire une surprise à quelqu'un·e pour son anniversaire. Un secret qui te rend triste, qui te fait mal au ventre est un mauvais secret. Exemple : ne rien pouvoir dire quand un·e adulte touche tes parties intimes.

RÉACTIONS DU CORPS

Quand une personne vit des actes sexuels non voulus, son corps peut réagir de manière différente. Elle peut éprouver du dégoût, de la douleur ou du plaisir (voire un orgasme), une déconnexion complète, etc. Cela dépend des personnes. Aucune de ces réactions du corps ne signifie que la personne est d'accord. C'est la personne qui force à des actes sexuels qui est la seule responsable de ces violences.

Si tu as vécu une agression sexuelle, quelle que soit la façon dont ça s'est passé, ce n'est jamais de ta faute.

INFO

Les violences sexuelles, la pédocriminalité et l'inceste sont punis par la loi.

QUE FAIRE EN CAS DE VIOLENCES SEXUELLES, DE PÉDOCRIMINALITÉ OU D'INCESTE?

IL FAUT EN PARLER

Si tu es témoin ou victime, il est très important d'en parler à un·e adulte de confiance ou un·e professionnel·le.

Si tu viens de subir une agression sexuelle ou un viol, tu peux aller aux urgences d'un hôpital. Aller à l'hôpital permet d'en parler, de te donner des soins (dont soins psychologiques) et de constater les preuves. Elles seront utiles si tu souhaites porter plainte. Si tu vas à l'hôpital, ne te lave pas avant d'y aller pour ne pas effacer les preuves de ce qui t'est arrivé. Aller à l'hôpital dans cette situation peut être émotionnellement difficile alors n'hésite pas à te faire accompagner. Aller à la police permet de faire le nécessaire pour te protéger ou protéger d'autres éventuelles victimes et, si tu le souhaites, de porter plainte.

Si un·e ami·e te confie qu'elle·il·iel a vécu des violences sexuelles, de la pédocriminalité ou de l'inceste, il est important de l'écouter et de l'accompagner si elle·il·iel le souhaite. Si c'est trop lourd pour toi, il est important de pouvoir chercher de l'aide ailleurs.



Aide aux
victimes



Click and stop



Professionnel·les
du 147
(whatsapp, appel, mail)



www.skppsc.ch/fr



Violence que faire
jeunes

INFO

La haine envers les personnes LGBTIQ+

Tu as peut-être entendu des choses très négatives contre les personnes LGBTIQ+. Si la personne a tenu en public des propos haineux, elle peut être punie par la loi.



Professionnel·les
de ciao.ch